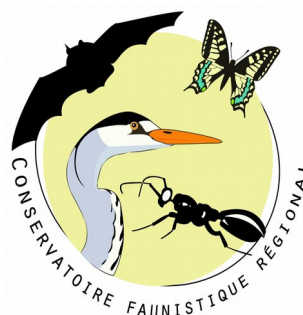


CONSERVATOIRE FAUNISTIQUE REGIONAL

REFERENTIEL FAUNISTIQUE: Inventaire de la faune du Nord-Pas-de- Calais: Raretés, Protections, Menaces et Statuts

Version décembre 2018



Photographies : Thomas Cheyrezy, Daniel Haubreux, Baptiste Hubert et Gaëtan Rey © CEN.

REFERENTIEL FAUNISTIQUE: Inventaire de la faune du Nord-Pas-de-Calais: Raretés, Protections, Menaces et Statuts

Réalisation: Conservatoire faunistique régional

Direction de l'étude : José Godin (GON) et Cédric Vanappelghem (CEN 5962)

Coordination : Gaëtan Rey (CEN 5962) et Robin Quevillart (GON)

Élaboration et mise à jour : Baptiste Hubert (CEN-GON)

Collectif faunistique du référentiel

Amphibiens/ reptiles : José Godin (GON) et Robin Quevillart (GON).

Araignées : Sylvain Lecigne et Vincent Santune (GON).

Avifaune : Membres de la Centrale Oiseaux : Christian Boutrouille (GON), Pierre Camberlein (GON), José Godin (GON), François Sueur (GON), Cédric Beaudoin (GON), Nathan Legroux (GON), Rudy Pischietta (GON) et Robin Quevillart (GON) et Membres initiaux du collectif : Bernard Bril, Guy Flohart, Richard Gajocha, Daniel Haubreux, Pierre René Legrand, Christophe Luczak, Benoit Papaegy et Alain Ward.

Bourdons : Baptiste Hubert (CEN-GON)

Coccinelles : Bruno Derolez (GON).

Coléoptères « aquatiques » : Daniel Lohez (SENF).

Coléoptères scarabaeoidea : Baptiste Hubert (CEN).

Hétérocères : Sébastien Verne (GON).

Mammifères : Arnaud Boulanger (GON), Vincent Cohez (CMNF), José Godin (GON), Jacky Karpouzopoulos (CMNF).

Odonates : Cédric Vanappelghem (GON) et Jean-François Delassale (Picardie Nature)

Orthoptères : Yannick Cher (GON) et Membres initiaux du collectif : Sébastien Mézière et Pauline Cabaret.

Rhopalocères : Daniel Haubreux (GON) et Sébastien Mézière (GON).

Syrphes : Cédric Vanappelghem (GON) et Damien Top (Picardie Nature).

Ce document a bénéficié d'échange de données dans le cadre du RAIN (Réseau des Acteurs de l'Information Naturaliste)

Avec le soutien financier de :



Avec le soutien technique de :



Référence à utiliser : CFR. 2018, Référentiel faunistique : Inventaire de la faune du Nord-Pas-de-Calais : Raretés, protections, menaces et statuts.

Présentation du référentiel par José GODIN, Président du Conservatoire Faunistique Régional

Qu'est-ce qu'un référentiel faunistique régional ?

Un référentiel faunistique régional est un document faisant état de la liste des espèces de la faune observée ou ayant été observée dans une région donnée. Dans le Nord – Pas-de-Calais, certains groupes faunistiques étudiés depuis longtemps sont assez bien connus (Mammifères, Oiseaux, Reptiles, Amphibiens, Poissons, Odonates, Hyménoptères, Rhopalocères) ; d'autres font l'objet de recherches plus récentes (Orthoptères, Coccinellidés, Araignées, Mollusques), et certains restent totalement méconnus (Vers Oligochètes par exemple). Pour le moment, ce référentiel ne prend donc en compte que les groupes pour lesquels les données sont suffisantes ; il sera complété en fonction des avancées de la connaissance naturaliste. Le référentiel faunistique est donc d'abord une liste taxonomique de la faune avec les noms scientifiques et vernaculaires mis à jour et légitimes.

Le référentiel fait aussi état du statut biologique régional des espèces (reproducteurs, non reproducteurs), de leur statut juridique au regard de la réglementation française et européenne, et de leur niveau de sensibilité en termes de rareté et de menace, exprimé par la catégorie dans laquelle elles sont classées dans les listes rouges mondiale, nationale, régionale ou des pays et régions voisines, établies selon les critères IUCN.

Ce document est publié à une date donnée et constitue donc une photographie de l'état d'une partie de la faune à une période déterminée. Ce n'est donc pas un document « définitif » et il devra être mis à jour régulièrement.

Qui a contribué à la réalisation du référentiel faunistique ?

Le référentiel faunistique régional repose sur le travail des observateurs de terrain qui ont engrangé des milliers de données sur la faune. C'est un travail collectif exemplaire auquel les bénévoles des associations naturalistes régionales sont les principaux contributeurs. Lors de sa création, le Conservatoire faunistique régional (CFR) s'est fixé comme objectif de première action concrète, la réalisation du référentiel faunistique régional, et c'est la réunion des associations régionales que sont le Groupe ornithologique du Nord – Pas-de-Calais (GON), du Conservatoire des espaces naturels du Nord – Pas-de-Calais (CEN) et de la Société entomologique du Nord de la France (SENF) au sein du CFR qui l'a permis.

Un référentiel faunistique pour quoi faire ?

Le référentiel faunistique régional est un outil.

C'est une liste d'espèces régionales (encore présentes ou disparues) pour lesquelles on connaît le statut biologique, la rareté, les menaces auxquelles elles doivent faire face, les niveaux de protection juridique.

Ce document est donc destiné en premier lieu à l'information du public qui souhaite connaître l'état dans lequel se trouve la faune de sa région, aux observateurs de la faune souvent réunis en associations pour leur faire comprendre l'importance de leur action dans le domaine de la connaissance et à ceux qui collectent des données (bureaux d'études).

C'est aussi un outil incontournable d'aide à la décision qui va servir de base à la mise en œuvre de la conservation. Il est donc aussi destiné à l'information des maîtres d'ouvrages et des acteurs institutionnels (services de l'État et des collectivités).

Le référentiel sera donc diffusé sous différentes formes (document papier, document informatisé), et le plus largement possible.

Légendes et codifications

Hymenoptera Apidae Bombus

Classe [CLASSE], Ordre [ORDRE], [FAMILLE], [NOM_SCIENTIFIQUE], [NOM_VERNACULAIRE]

La systématique suit celle de la base de données TAXREF 12.0 du Muséum national d'histoire naturelle (Gargominy *et al.*, 2018).

La taxonomie (noms scientifiques) suit celle d'Hymenoptera Apoidea Gallica : liste des abeilles sauvages de Belgique, France, Luxembourg et Suisse (Rasmont *et al.*, 2017) et de la base de données TAXREF 12.0 du Muséum national d'histoire naturelle (Gargominy *et al.*, 2018).

Les noms vernaculaires sont issus d'Hymenoptera Apoidea Gallica : liste des abeilles sauvages de Belgique, France, Luxembourg et Suisse (Rasmont *et al.*, 2017).

Présence régionale [PRES_REG]

La valeur « 1 » est attribuée aux espèces dont la présence dans le Nord – Pas-de-Calais a été prouvée au moins une fois par l'examen d'un individu en collection sur la période 1887 à 2016 d'après Lemoine *et al.* (2018).

La valeur « 0 » est attribuée aux espèces citées en Belgique mais encore jamais observées dans le Nord – Pas-de-Calais (Rasmont et Pauly, 2010).

Liste rouge mondiale [LR_MONDE]

Liste rouge des espèces menacées au niveau mondial. Consultation sur le site <http://www.iucnredlist.org/> le 10/12/2018.

Voir plus bas pour le détail des catégories de menaces.

Liste rouge européenne [LR_EUROPE]

Liste rouge des espèces menacées d'Europe - European Red List of Bees (Nieto *et al.*, 2014). Les espèces ont été évaluées selon les critères UICN.

Voir plus bas pour le détail des catégories de menaces.

Catégories de menaces selon UICN (2001, 2003 et 2012)

- **ÉTEINT (EX)**

Un taxon est dit *Éteint* lorsqu'il ne fait aucun doute que le dernier individu est mort. Un taxon est présumé *Éteint* lorsque des études exhaustives menées dans son habitat connu et/ou présumé, à des périodes appropriées (rythme diurne, saisonnier, annuel), et dans l'ensemble de son aire de répartition historique n'ont pas permis de noter la présence d'un seul individu. Les études doivent être faites sur une durée adaptée au cycle et aux formes biologiques du taxon.

- **ÉTEINT À L'ÉTAT SAUVAGE (EW)**

Un taxon est dit *Éteint à l'état sauvage* lorsqu'il ne survit qu'en culture, en captivité ou dans le cadre d'une population (ou de populations) naturalisée(s), nettement en dehors de son ancienne aire de répartition. Un taxon est présumé *Éteint à l'état sauvage* lorsque des études détaillées menées dans ses habitats connus et/ou probables, à des périodes appropriées (rythme diurne, saisonnier, annuel), et dans l'ensemble de son aire de répartition historique n'ont pas permis de noter la présence d'un seul individu. Les études doivent être faites sur une durée adaptée au cycle et aux formes biologiques du taxon.

- **REGIONALEMENT ÉTEINT (RE)**

Catégorie assignée à un taxon lorsqu'il ne fait aucun doute que le dernier individu en mesure de se reproduire dans la région est mort ou a disparu à l'état sauvage dans cette région, ou encore, s'il s'agit d'un ancien taxon visiteur, lorsque le dernier individu est mort ou a disparu à l'état sauvage dans cette région. La limite de temps choisie pour inscrire un taxon dans la catégorie RE est laissée à la discrétion de l'autorité régionale pour la Liste rouge mais ne devrait habituellement pas être antérieure à l'année 1500 de notre ère. Lorsqu'une espèce a été recherchée activement et semble en toute vraisemblance disparue mais que toutes les méthodes pour la détecter n'ont pas été utilisées (ex. pièges attractifs) une nuance a été apportée par l'indication RE?.

- **EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION (CR)**

Un taxon est dit *En danger critique d'extinction* lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu'il remplit l'un des critères A à E correspondant à la catégorie *En danger critique d'extinction* et, en conséquence, qu'il est confronté à un risque extrêmement élevé d'extinction à l'état sauvage.

- **EN DANGER (EN)**

Un taxon est dit *En danger* lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu'il remplit l'un des critères A à E correspondant à la catégorie *En danger* (voir section V) et, en conséquence, qu'il est confronté à un risque très élevé d'extinction à l'état sauvage.

- **VULNÉRABLE (VU)**

Un taxon est dit *Vulnérable* lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu'il remplit l'un des critères A à E correspondant à la catégorie *Vulnérable* et, en conséquence qu'il est confronté à un risque élevé d'extinction à l'état sauvage.

- **QUASI MENACÉ (NT)**

Un taxon est dit *Quasi menacé* lorsqu'il a été évalué d'après les critères et ne remplit pas, pour l'instant, les critères des catégories *En danger critique d'extinction*, *En danger* ou *Vulnérable* mais qu'il est près de remplir les critères correspondant aux catégories du groupe *Menacé* ou qu'il les remplira probablement dans un proche avenir.

- **PRÉOCCUPATION MINEURE (LC)**

Un taxon est dit de *Préoccupation mineure* lorsqu'il a été évalué d'après les critères et ne remplit pas les critères des catégories *En danger critique d'extinction*, *En danger*, *Vulnérable* ou *Quasi menacé*. Dans cette catégorie sont inclus les taxons largement répandus et abondants.

- **DONNÉES INSUFFISANTES (DD)**

Un taxon entre dans la catégorie *Données insuffisantes* lorsqu'on ne dispose pas d'assez de données pour évaluer directement ou indirectement le risque d'extinction en fonction de sa distribution et/ou de l'état de sa population. Un taxon inscrit dans cette catégorie peut avoir fait l'objet d'études approfondies et sa biologie peut être bien connue, sans que l'on dispose pour autant de données pertinentes sur l'abondance et/ou la distribution. Il ne s'agit donc pas d'une catégorie *Menacé*. L'inscription d'un taxon dans cette catégorie indique qu'il est nécessaire de rassembler davantage de données et n'exclut pas la possibilité de démontrer, grâce à de futures recherches, que le taxon aurait pu être classé dans une catégorie *Menacé*. Il est impératif d'utiliser pleinement toutes les données disponibles.

Dans de nombreux cas, le choix entre *Données insuffisantes* et une catégorie *Menacé* doit faire l'objet d'un

examen très attentif. Si l'on soupçonne que l'aire de répartition d'un taxon est relativement circonscrite, s'il s'est écoulé un laps de temps considérable depuis la dernière observation du taxon, le choix d'une catégorie *Menacé* peut parfaitement se justifier.

- **NON ÉVALUÉ (NE)**

Un taxon est dit *Non évalué* lorsqu'il n'a pas encore été confronté aux critères.

- **NON APPLICABLE (NA)**

Cette catégorie regroupe les espèces pour lesquelles l'évaluation d'après les critères UICN n'est pas possible à un niveau régional (France). Il s'agit essentiellement des taxons introduits ou erratiques.

NA^a: espèce non soumise à l'évaluation car introduite dans la période récente ;

NA^b: espèce non soumise à l'évaluation car nicheuse occasionnelle ou marginale en métropole.

Indice de rareté Nord Pas-De-Calais [RAR_NPDC]

Les indices de rareté sont attribués selon un coefficient de rareté pondéré par l'effort de prospection selon Vanappelghem (2011), pour la période 2000-2015 (Lemoine *et al.*, 2018).

E : exceptionnel ;

RR : très rare ;

R : rare ;

AR : assez rare ;

PC : peu commun ;

AC : assez commun ;

C : commun ;

CC : très commun ;

D : disparue.

Bibliographie

Cavro E., 1950. Catalogue des Hyménoptères du département du Nord et régions limitrophes, I Aculéates. Supplément au *Bulletin de la Société entomologique du Nord de la France*, 52 : 1-86.

Gargominy, O., Tercerie, S., Régnier, C., Ramage, T., Dupont, P., Vandel, E., Daszkiewicz, P., Léotard, G., Courtecuisse, R., Canard, A., Lévêque, A., Leblond, S., De Massary, J.-C., Jourdan, H., Dewynter, M., Horellou, A., Noël, P., Noblecourt, T., Comolet, J., Touroult, J., Barbut, J., Rome, Q., Delfosse, E., Bernard, J.-F., Bock, B., Malécot, V., Bouillet, V., Hugonnot, V., Robbert Gradstein, S., Lavocat Bernard, E., Ah-Peng, C., Moreau, P.A. & Lebouvier, M., 2018. TAXREF v12.0, référentiel taxonomique pour la France. *Muséum national d'Histoire naturelle*, Paris. Archive de téléchargement contenant 5 fichiers.

Lemoine G., Hubert B., Vanappelghem C., Rasmont P., Folschweiller M., Drossart M., François N., Gadoum S., Nicolas B., Rey G., Seigneur N. et Vago J.L., 2018. Atlas préliminaire des bourdons (genre *Bombus*) du Nord et du Pas-de-Calais. *Société entomologique du Nord de la France* : Supplément au Bulletin n°635. 55p.

Nieto, A., Roberts, S.P.M., Kemp, J., Rasmont, P., Kuhlmann, M., García Criado, M., Biesmeijer, J.C., Bogusch, P., Dathe, H.H., De la Rúa, P., De Meulemeester, T., Dehon, M., Dewulf, A., Ortiz-Sánchez, F.J., Lhomme, P., Pauly, A., Potts, S.G., Praz, C., Quaranta, M., Radchenko, V.G., Scheuchl, E., Smit, J., Straka, J., Terzo, M., Tomozii, B., Window, J. & Michez, D., 2014. European Red List of bees. Luxembourg : *Publication Office of the European Union*. 84p.

Rasmont P. & Pauly A., 2010. Les bourdons de la Belgique, Atlas Hymenoptera, Mons, Gembloux. <http://www.atlashymenoptera.net/page.asp?id=160>

UICN, 2001. Catégories et critères de l'UICN pour la liste rouge : Version 3.1. Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. ii + 32pp.

UICN. 2012. Lignes directrices pour l'application des Critères de la Liste rouge de l'UICN aux niveaux régional et national : Version 4.0 . Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni : UICN. iv + 44pp. Originellement publié en tant que Guidelines for Application of IUCN Red List Criteria at Regional and National Levels: Version 4.0 (Gland, Switzerland and Cambridge, UK: IUCN, 2012)

UICN., 2003. Lignes directrices pour l'application, au niveau régional, des Critères de l'UICN pour la Liste Rouge. Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. ii + 26pp.

Vanappelghem C., 2011. Méthode de calcul du coefficient de rareté pondéré et exemple d'application. *Le Héron*, 43 (3), 189-196.